VILLE DE LAON
CABINET DU MAIRE
SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE
SECRÉTARIAT DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX
NG/DV/BR/LV/2019

N°2019/1094

ARRETE DU 8 AVRIL 2019
portant sur des travaux de peinture routière effectués par les agents de la ville de LAON, dans diverses rues, du 15 avril au 31 juillet 2019.

LE MAIRE DE LA VILLE DE LAON,

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment celles en matière de police,

VU le code de la voirie routière,

VU le code de la route,

VU l'arrêté municipal du 15 janvier 2018 réglementant la circulation et le stationnement dans la ville de LAON ainsi que ceux le modifiant ou le complétant,

CONSIDERANT les travaux de peinture routière effectués par les agents de la ville de LAON, rue Saint-Jean, du lundi 15 avril au mercredi 31 juillet 2019.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules de toute nature pourra s'effectuer en restriction de chaussée et le stationnement pourra être également interdit selon les besoins du chantier, dans diverses rues, du lundi 15 avril 2019 à 8 heures au mercredi 31 juillet 2019 à 16 heures 30.

ARTICLE 2 : Les signalisations réglementaires en vigueur au code de la route et les pré-signalisations, en tant que de besoin, seront mises en place par les agents de la ville de LAON.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article R 421-1 du code de Justice Administrative, tout intéressé dispose d'un délai de deux mois pour contester cet arrêté auprès du tribunal administratif d'Amiens.

ARTICLE 4 : Le Directeur général des services de la ville de LAON, le Directeur départemental de la sécurité publique, ainsi que les agents placés sous leur autorité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Un original du présent arrêté sera inscrit au recueil des actes administratifs, un original sera transmis à l'intéressé. Une copie sera adressée à chaque membre chargé de l'exécuter, ainsi qu'au centre de secours principal, au centre hospitalier, aux transports urbains Laonnois, à la régie des transport de l'Aisne et au SIRTOM.

Pour le Maire empêché et par délégation,
le 1er adjoint,

POLICE MUNICIPALE
LAON

Nicole GIRARD